Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_166_DEB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	22	32

Vote
Pour : 25
Contre : 2
Abstention : 5

N° de la délibération
2025-166

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (22) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (10) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques, LE CAM Alain à MOISAN Viviane

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-166 Conventions de mise à disposition du personnel – Approbation de cinq renouvellements

Rapporteur : Patricia PENSIVY – Technicienne référente : Sylvie HAMONIC

Annexes convention MAD attaché territorial au profit du SIRCOB / convention MAD ingénieur chargé de l'informatique et de la téléphonie / convention MAD attaché territorial directeur du CLAJ / Convention de mise à disposition chargé développement touristique / mise à dispo psychologue - accompagnement la roulotte

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Les modalités de mise à disposition entre les deux parties sont contenues dans une convention qui précise notamment les points suivants :

- La durée hebdomadaire du travail et la répartition des jours travaillés
- La durée de la mise à disposition
- La gestion de la situation administrative de l'agent
- Le contrôle et l'évaluation de l'activité de l'agent
- Le remboursement des rémunérations et des charges sociales correspondantes

La mutualisation du personnel est engagée depuis plusieurs années et se poursuit afin d'assurer un service public de qualité.

Plusieurs agents titulaires sont mis à disposition et leurs conventions respectives arrivent à échéance prochainement.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_166_DEB-DE

1/ Renouvellement de la convention de mise à disposition du DGS au SIRCOB, à raison de 20% du temps complet, à compter du 1er Février 2026

Le Directeur Général des Services, attaché territorial, est recruté depuis le 1er février 2023 par Poher communauté. Son poste à temps complet est mutualisé entre Poher Communauté (50%), la Ville de Carhaix (30%) et le SIRCOB (20%) dans le cadre de deux conventions de mise à disposition.

Compte tenu de l'échéance de la convention de mise à disposition au profit du SIRCOB au 31 Janvier 2026, le DGS a sollicité le renouvellement de celle-ci, à raison de 20% du temps complet, soit 7 heures hebdomadaires, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, soit jusqu'au 31 Janvier 2029.

L'intéressé a présenté sa demande par courrier en date du 13 Novembre 2025.

Le Comité Social Territorial Commun a émis un avis 3 et le 15 décembre 2025

2/ Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ingénieur en informatique et téléphonie, au profit de la ville de Carhaix, à raison de 50% du temps complet, à compter du 1er Mars 2026

Un ingénieur principal 1ère classe est recruté depuis le 1er Mars 2019 dans le cadre d'une mutualisation entre Poher Communauté (60%) et la Ville de Carhaix (40%). Depuis le 1er Mars 2023, la quotité est fixée à 50/50.

Compte tenu de l'échéance de la présente convention au 28 Février 2026, cet agent titulaire a sollicité le renouvellement de sa mise à disposition de la Ville de Carhaix à raison de 50% de son temps de travail, soit 17h30 hebdomadaires, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, soit jusqu'au 28 Février 2029.

L'intéressé a présenté sa demande par courrier en date du 13 Novembre 2025.

Le Comité Social Territorial Commun a émis un avis favorable à l'unanimité le 3 décembre 2025

3/ Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un attaché principal (cat A), chargé de la direction du CLAJ, à raison de 100% du temps de travail, à compter du 1er Janvier 2026

Un attaché principal territorial (cat A) de Poher Communauté assure depuis le 1er Janvier 2023 la direction du CLAJ, dans le cadre d'une mise à disposition, à raison de 80% du temps complet.

Compte tenu de l'échéance de la présente convention au 31 Décembre 2025, cet agent titulaire a sollicité le renouvellement de sa mise à disposition, à raison de 100% du temps complet, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

L'intéressé a présenté sa demande par courrier en date du 13 Novembre 2025.

Le Comité Social Territorial Commun a émis un avis favorable à l'unanimité le 3 décembre 2025

4/ Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un attaché territorial (cat A), chargé du développement touristique et des programmes liés à la rénovation de l'Habitat privé, au profit de Monts d'Arrée Communauté, à raison de 45% du temps de travail, à compter du 1er Janvier 2026

Un attaché territorial (cat A), recruté le 1er Janvier 2020, est chargé du développement touristique et des programmes liés à la rénovation de l'Habitat privé, sur un poste à temps complet. Il intervient, par ailleurs, au sein de Monts d'Arrée Communauté dans le cadre d'une convention de mise à disposition, à raison de 40% du temps complet, soit 14h hebdomadaires.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_166_DEB-DE

Cet agent titulaire a sollicité le renouvellement de sa mise à disposition de Monts d'Arrée Communauté à raison de 45% de son temps de travail, soit 15h45 hebdomadaires, pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

L'intéressée a présenté sa demande par courrier en date du 22 Septembre 2025.

Le Comité Social Territorial Commun a émis un avis favorable à l'unanimité le 3 décembre 2025

5/ **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une psychologue (cat A) du CIAS du Poher, au profit de Poher communauté (animation « La Roulotte » à la Maison de l'enfance) à raison de 150 heures par an, à compter du 1er Janvier 2026**

Une psychologue du CIAS du Poher (cat A), assure des permanences dans le cadre de l'accueil parents-enfants, au sein de la Maison de l'enfance, à raison de 150 heures (maximum) par an. Une convention de mise à disposition est signée depuis le 1er Janvier 2022. Il est proposé de reconduire cette mise à disposition à compter du 1er Janvier 2026, pour un an renouvelable deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

L'agent a donné son accord par courrier en date du 16 Octobre 2025.

Le Comité Social Territorial Commun a émis un avis favorable à l'unanimité le 3 décembre 2025

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, avec 25 voix pour, 2 voix contre (LE BIHAN Erwan et LE LOUARN Eric) et 5 abstentions (BOUSSARD Laure, COTTY Stéphane, BERNARD Danie, BOULANGER Vincent et LE GUEN Annie) approuvent les signatures des conventions de mise à disposition suivantes :

- **Renouvellement de la convention de mise à disposition du DGS au SIRCOB (cat A), à raison de 20% du temps complet, à compter du 1er Février 2026**
- **Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ingénieur en informatique et téléphonie (cat A), au profit de la ville de Carhaix, à raison de 50% du temps complet, à compter du 1er Mars 2026**
- **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un attaché principal (cat A), chargé de la direction du CLAJ, à raison de 100% du temps de travail, à compter du 1er Janvier 2026**
- **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un attaché territorial (cat A), chargé du développement touristique, au profit de Monts d'Arrée Communauté, à raison de 45% du temps de travail, à compter du 1er Janvier 2026**
- **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une psychologue (cat A) du CIAS du Poher, au profit de Poher communauté (animation la roulotte à la Maison de l'enfance) à raison de 150 heures par an, à compter du 1er Janvier 2026**
- **Autorisent le Président ou la conseillère communautaire, chargée des Ressources Humaines à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**
- **Autorisent le Président à inscrire les crédits correspondants au budget**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_166_DEB-DE